

## **DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme BLOT Séverine, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mme CARN), Mme ROUGET Nathalie (pouvoir à Mme BLOT) et Mr MARION Michel (pouvoir à Mr HEUDIER)

Absent non excusé : Mr MILLEROT Emmanuel

Secrétaire de séance : Mr ROBIN Jean-Luc

Assistait également à cette séance, Mlle CHEMINEAU Christelle, Adjoint Administratif (délibérations n° 2018 / 0001 à 2018/0015)

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

### **DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr ROBIN Jean-Luc est proposé par Mr le Maire, en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

### **APPROBATION COMPTE RENDU**

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017 n'appelle ni observation ni remarque, et est donc adopté.

### **2018/0001 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 480 014,26 € et les recettes à 667 451,19 € (dont 39 286,82 € d'excédent reporté).

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 187 436,93 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 560 607,96 € (dont 146 145,23 € de déficit reporté) et 408 584,02 €, faisant apparaître un déficit de clôture de 152 023,94 €.

Le compte administratif retraçant sa gestion, le Maire propose de placer le Conseil sous la présidence de Mme Blot Séverine, Adjointe, pour le vote, ce qui est accepté.

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif présenté.

### 2018/0002 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier municipal, Mr Harter.

Ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 2018/0003 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 COMMUNE

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 187 436,93 €, Mr le Maire propose d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 148 150,11 €
B Résultat antérieur reporté	39 286,82 €
C Résultat à affecter	187 436,93 €
<i>= A+B (hors restes à réaliser)</i>	
D Solde d'exécution d'investissement	- 152 023,94 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 125 593,00 €
F Besoin de financement =D+E	- 277 616,94 €
AFFECTATION = C =G+H	187 436,93 €
G Affectation en réserves R 1068 en investissement	187 436,93 €
H Report en fonctionnement R 002	0,00 €

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme proposé.

### 2018/0004 TAUX D'IMPOSITION 2018 DES 3 TAXES LOCALES

L'Etat 1259 n'étant toujours pas reçu ce jour des services fiscaux, et donc les bases non notifiées à la Commune, Mr le Maire informe le Conseil qu'il conviendra de se réunir à nouveau avant le 15 avril pour voter les taux des 3 taxes.

Il précise que le budget primitif sera proposé avec les mêmes sommes que l'an dernier au niveau de ces taxes, et qu'une décision modificative sera votée en même temps que les taux d'imposition pour régulariser ces sommes.

### 2018/0005 PRIME IAT 2018

Le Maire propose, comme chaque année, de prévoir au budget 2018 une charge correspondant à un treizième mois de salaire pour l'ensemble du personnel titulaire, soit 6 521,72 €.

Les membres du Conseil donnent leur accord unanime à cette enveloppe, dont les crédits correspondants seront inscrits au budget.

2018/0006     **CONCOURS RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES**

Vu les dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes, syndicats et établissements publics locaux,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à Mr HERNANDEZ, receveur percepteur de la Trésorerie de Decize, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16/12/1983 au taux de 100 %, ainsi que l'indemnité de budget prévue par l'arrêté du 16/09/1983 (le cas échéant).

2018/0007     **INDICE INDEMNITES DES ELUS**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que, depuis février 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé de 1015 à 1022) et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 %.

Il ajoute que la délibération n°2014/0073 du 18 avril 2014 relative à la détermination des indemnités de fonction perçues par le Maire, les Adjointes et les conseillers municipaux titulaires de délégation ayant été rédigée en faisant référence à l'indice 1015, il y a lieu de la modifier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,

Considérant que l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus a été modifié par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, passant ainsi de l'indice brut 1015 à l'indice brut 1022 au 1<sup>er</sup> février 2017,

Considérant que la délibération en date du 18 avril 2014 relative à la fixation des taux des indemnités de fonction des élus fait référence expressément à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015,

Il est proposé de substituer à la référence formelle à l'indice brut 1015, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique dès aujourd'hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de fixer le montant des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux ayant reçu délégation, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 et pour la durée

du mandat, en fonction de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2018 et aux budgets suivants.

**2018/0008 DCE 2018**

Le Conseil décide d'affecter la DCE attribuée par le Conseil Départemental en 2018 aux travaux de voirie effectués sur le programme 2018.

**2018/0009 DETR 2018 : PLANS DE FINANCEMENT**

Le Maire rappelle la délibération du 15/12/2017 lors de laquelle le Conseil a décidé

- de reconduire la demande faite au titre de la DETR en 2017 pour le dossier d'extension du réseau d'assainissement (priorité 4)
- de formuler une demande complémentaire pour les 3 dossiers suivants :
  - amélioration du fonctionnement du réseau de collecte et de la station d'épuration (priorité 1)
  - rénovation et isolation des façades de la Salle des Varennes (priorité 2)
  - restauration du plancher du clocher de l'Eglise (priorité 3).

Le Conseil Municipal confirme les plans de financements suivants :

- dossier « Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées et création d'une zone de dissipation à la station de traitement »

	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
<b><u>DEPENSES</u></b>		
Amélioration du fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées :		
- travaux de réhabilitation de collecteurs	66 000,00 €	
- travaux sur regards de visite	9 400,00 €	
- travaux sur branchements particuliers	13 200,00 €	
Zone de dissipation des effluents en sortie station	21 000,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>109 600,00 €</b>	
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
<b>D.E.T.R. :</b>	65 760,00 €	60 %
<b>Autofinancement :</b>	43 840,00 €	40 %
<b>TOTAL RESSOURCES :</b>	<b>109 600,00 €</b>	

- dossier « Rénovation et isolation des façades de la Salle des Varennes »

	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
--	-------------------	----------

<b><u>DEPENSES :</u></b>		
Travaux isolation	22 003,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	22 003,00 €	
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
<b>D.E.T.R. :</b>	13 201,80 €	60 %
<b>Autofinancement :</b>	8 801,20 €	40 %
<b>TOTAL RESSOURCES :</b>	22 003,00 €	

- dossier « Restauration du plancher du clocher de l'église »

	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
<b><u>DEPENSES :</u></b>		
Réalisation plancher	3 840,00 €	
Rambarde sécurité	1 150,00 €	
Echelle	1 150,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	6 140,00 €	
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
<b>D.E.T.R. :</b>	3 684,00 €	60 %
<b>Autofinancement :</b>	2 456,00 €	40 %
<b>TOTAL RESSOURCES :</b>	6 140,00 €	

- dossier « Extension du réseau d'assainissement sur les secteurs du Carnat / Parnat / Mouille »

	<b>MONTANT HT</b>	<b>%</b>
<b><u>DEPENSES :</u></b>		
réseau de collecte	175 000,00 €	
poste de refoulement	40 000,00 €	
épreuves préalables - réception	5 300,00 €	
branchements AEP / EP	6 000,00 €	
honoraires + SPS	19 333,33 €	
divers, imprévus	866,67 €	
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>247 500,00 €</b>	
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
<b>D.E.T.R. :</b>	123 750 €	50 %

Autre financements : <b>Programme départemental</b>	74 250 €	30 %
<b>Autofinancement :</b>	49 500 €	20 %
<b>TOTAL RESSOURCES :</b>	<b>247 500,00 €</b>	

**2018/0010 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE**

Après modification des sommes de quelques articles, à la demande de certains conseillers et de Mr le Maire, ce budget fait apparaître des comptes équilibrés :

- en fonctionnement à hauteur de 623 900 €
- en investissement à hauteur de 1 102 333 €.

Le Maire soumet le budget au vote des conseillers : il recueille 14 voix pour. Le budget primitif 2018 est donc adopté à l'unanimité.

**2018/0011 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ASSAINISSEMENT**

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 19 880,25 € et les recettes à 135 882,12 €, dont 99 556,70 € d'excédent reporté.

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 116 001,87 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 24 939,13 € (dont 13 753,06 € de déficit reporté) et 20 701,06 €, faisant apparaître un déficit de 4 238,07 €.

Le compte administratif retraçant sa gestion, le Maire place le Conseil sous la présidence de Mme Blot Séverine, Adjointe, pour le vote.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2017 du service Assainissement.

**2018/0012 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du service Assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier municipal, M. Harter, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2018/0013 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif 2017 du service assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 116 001.87 €, le Maire lui propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+	16 445,17 €
C Résultat antérieur reporté	+	99 556,70 €
		-----
D Résultat à affecter = A+C	+	116 001,87 €
E Solde d'exécution cumulé d'investissement	-	4 238,07 €
D 001 (besoin de financement)		

F Solde des restes à réaliser d'investissement	-	0,00 €
G Besoin de financement = E+F	-	4 238,07 €
AFFECTATION = D	+	116 001,87 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement		4 238,07 €
Report en fonctionnement R 002		111 763,80 €

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme proposé.

#### **2018/0014 TAXE ASSAINISSEMENT 2018**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire en 2018 les tarifs de 2017, soit :

- abonnement à 45 €/an
- m<sup>3</sup> d'eau assainie : 1,52€/m<sup>3</sup>

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

#### **2018/0015 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018**

Le Conseil examine les différentes rubriques du budget 2018 qui fait apparaître un budget équilibré :

- en fonctionnement à hauteur de 147 136 €
- en investissement à hauteur de 459 282 €.

Le Maire soumet le budget au vote des conseillers ; il est adopté à l'unanimité.

#### **2018/0016 PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE**

Les membres du Conseil Municipal décident de verser une subvention de 160 € au collège Maurice Genevoix (pour les 4 enfants Sandrin / Sénéchal / Laffaye et Perrier participant au voyage scolaire en Autriche).

#### **2018/0017 TARIFS SALLE DES VARENNES**

Mr le Maire rappelle les différents tarifs de location de la salle des Varennes, avant travaux, et précise qu'ils avaient même été baissés pour les Sougyçois en raison du mauvais état de la salle.

En raison de la réfection intérieure totale de la Salle (menuiseries, isolation, création wc intérieurs, ...) et du coût important de ces travaux, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

	Location		Cautiion	Vaisselle <i>option</i>
	Eté	Hiver		
Sougyçois	130	150	100	20
Autres	160	180	100	20

Expo 1 jour	150	160	100	X
2 jours	240	250	100	X
3 jours	320	330	100	X

**2018/0018 DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE**

Au vu du nombre important d'ouvrages stockés à la bibliothèque et de la nécessité de faire de la place pour les futures collections,

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Bibliothèque municipale, à savoir :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler

- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (écoles, garderie, maison de retraite, associations,...) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler

- de charger Madame Fallet Karine, responsable de la Bibliothèque municipale de procéder à la mise en oeuvre régulière de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

Accord du Conseil Municipal.

**2018/0019 ACHAT TERRAIN ABRIBUS**

Le Conseil Municipal donne son accord à une indemnisation à hauteur de 100 € à allouer à l'agriculteur, Mr Grandjean Bertrand, qui exploite actuellement le terrain à acquérir par la Commune auprès des Consorts Rousseau, afin de déplacer l'abribus installé sur la VC1.

Les signatures des procurations des Consorts Rousseau sont réunies chez le notaire, et la signature devrait intervenir prochainement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures 45.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2018 / 0001 à 2018 / 0019.